

# Rapport d'activité 2022

## PRÉAMBULE

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, nous avons le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Comme les textes le stipulent, il vous appartient d'en donner communication à votre conseil municipal en séance publique.

Les délégués de votre commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Bonne lecture.

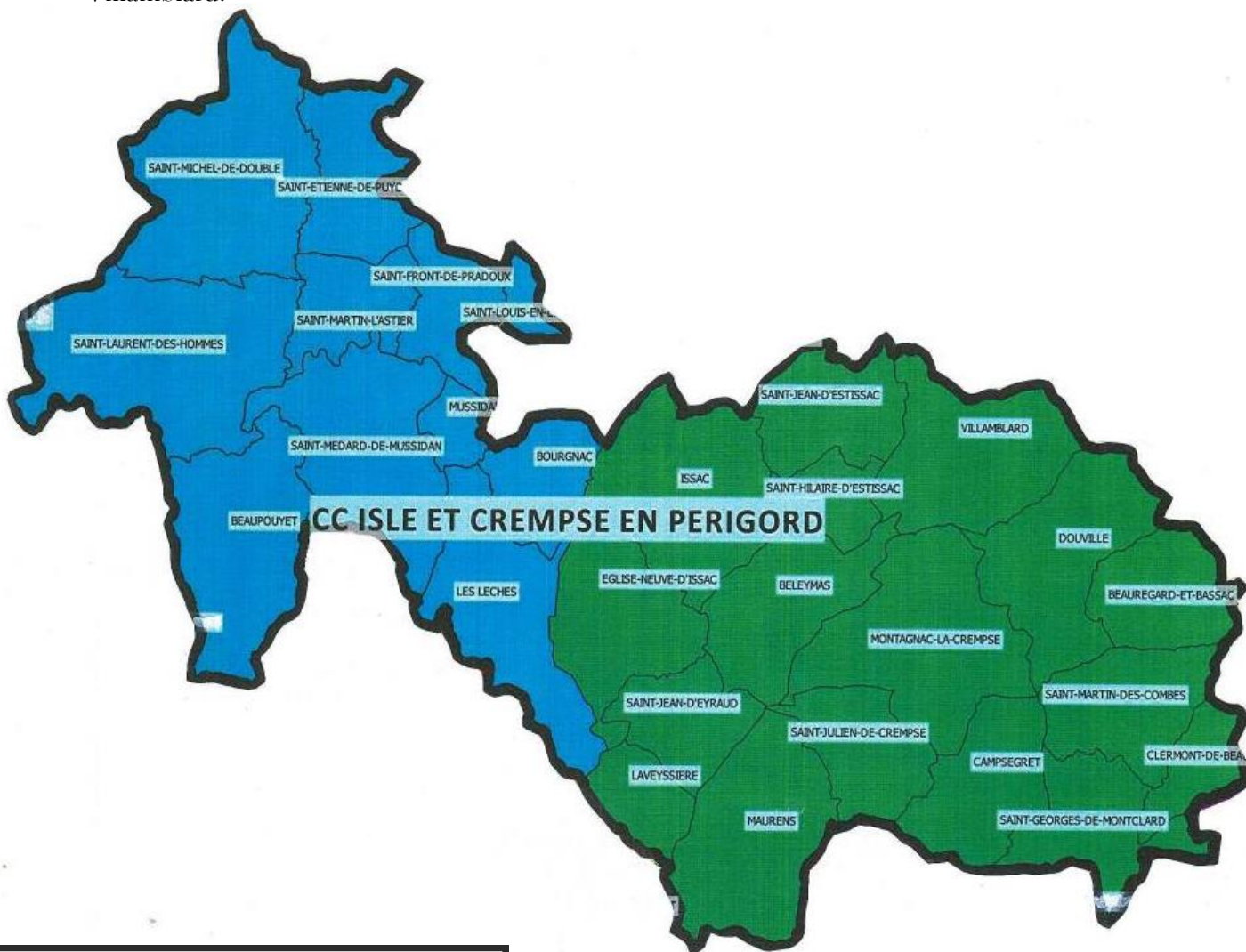
**Marie Rose VEYSSIERE**  
Présidente

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

## PRESENTATION

Née de la fusion de la Communauté des Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard, les élus se sont donnés les moyens d'agir ensemble en constituant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) qui compte vingt-cinq communes : Beaupouyet, Beaugard et Bassac, Beleymas, Bourgnac, Campsegret, Clermont de Beaugard, Douville, Eglise Neuve d'Issac, Eyraud Crempse Maurens, Issac, Les Lèches, Montagnac la Crempse, Mussidan, Saint-Etienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclar, Saint-Hilaire-d'Estissac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-En-l'Isle, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Villamblard.



La CCICP regroupe 14 625 habitants répartis inégalement sur les 25 communes membres.

La Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 44 délégués.

**Liste des délégués en 2022 :**

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Jean-Luc	GROSS	BEAUPOUYET
Flore	BOYER	BEAUREGARD ET BASSAC
José	RUIZ	BELEYMAS
Robert	AYMARD	BOURGNAC
Jean-Marie	GELLE	CAMPSEGRET
Laurette	CHINOUILH	CLERMONT DE BEAUREGARD
Arnaud	JUNCKER	DOUVILLE
Jean-Pierre	DEFFREIX	EGLISE NEUVE D'ISSAC
Jean-Pierre	DELAGE	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Alain	OLLIVIER	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Sabine	PETIT	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Denise	WYSS	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Jean-Claude	LOPEZ	ISSAC
Odette	CHAIGNEAU	LES LECHES
Jean-Claude	PREVOT	MONTAGNAC LA CREMPSE
Marie-Paule	BARROT	MUSSIDAN
Michel	BESOLI	MUSSIDAN
Gilles	DENESLE	MUSSIDAN
Liliane	ESCAT	MUSSIDAN
Marie-Laure	LE PONNER	MUSSIDAN
François	LOTTERIE	MUSSIDAN
Stéphane	TRIQUART	MUSSIDAN
Agnès	VILLENEUVE	MUSSIDAN
Dominique	DEGEIX	ST ETIENNE DE PUYCORBIER
Pierre-André	CROUZILLE	ST FRONT DE PRADOUX
Alain	LACOMBE	ST FRONT DE PRADOUX
Lise	RAVENEAU	ST FRONT DE PRADOUX

AR Prefecture

024-200069094-20230313-Lise\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Bernard	GUERINEL	ST GEORGES DE MONTCLARD
Jean-Claude	DAREAU	ST HILAIRE D'ESTISSAC
Marie-Rose	VEYSSIERE	ST JEAN D'ESTISSAC
Michel	DONNETTE	ST LAURENT DES HOMMES
Ayglène	OLLIVIER	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Paul	SIGURET	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Luc	MASSIAS	ST LOUIS EN L'ISLE
François	RITLEWSKI	ST MARTIN DES COMBES
Jean-Luc	TOMSKI	ST MARTIN L'ASTIER
Frédéric	BIALE	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Ghislaine	COUZON	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Fabienne	DELORT	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Michel	FLORENTY	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Jean-François	MALARD	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Serge	DURANT	ST MICHEL DE DOUBLE
Jean-Luc	ALARY	VILLAMBLARD
Didier	MARCHAND	VILLAMBLARD

L'année 2022 a été consacrée à la préparation et réalisation de très nombreux projets :

- ✓ La Convention Globale Territorialisée (CTG) avec la CAF (ateliers thématiques et plénière)
- ✓ Le démarrage des travaux dans 4 écoles (Mussidan, Villamblard, Issac et St Médard de Mussidan)
- ✓ Le choix de la maîtrise d'œuvre pour 10 écoles
- ✓ La signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- ✓ Poursuite du SCoT (arrêt en début d'année, actualisation et compléments en cours)
- ✓ Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (vallée de l'Isle et Ribéracois)
- ✓ Le contrat régional de développement et des transitions

Les projets, l'organisation des services et les différentes actions ont été réévalués en fonction de la situation financière de la Communauté de communes.

Les décisions ont été consensuelles, tout comme l'harmonisation des statuts de la nouvelle communauté de communes lors de la fusion en 2017.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

Le Conseil Communautaire a élu en son sein un bureau communautaire comprenant la Présidente Marie-Rose VEYSSIERE et huit vice-présidents.

**Les vice-présidences :**

Stéphane	TRIQUART	Chargé des finances, du personnel et des services publics
Alain	OLLIVIER	Chargé des bâtiments scolaires et de la communication
Ghislaine	COUZON	Chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors
Jean-Luc	ALARY	Chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage et de la formation des élus
Jean-Luc	GROSS	Chargé de la voirie et de l'accessibilité
Jean-Claude	LOPEZ	Chargé du tourisme et de la culture
Flore	BOYER	Chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière
Michel	DONNETTE	Chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères

Intitulé	Nombre de réunions
Commission finances	2
Commission services publics	0
Commission bâtiments scolaires	3
Commission communication	2
Commission petite enfance, jeunesse, seniors	4
Commission urbanisme, SCoT, logements	1
Commission voirie et accessibilité	1
Commission tourisme/culture	2
Commission économie et agriculture	4
Commission développement durable, assainissement et ordures ménagères	0
Commission formation des élus	1
Bureau	2
Conseil Communautaire	8
Conseil communautaire en visio	1
Conférences des Maires	4
CIID	1
CLECT	1

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

## Les statuts communautaires :

La Communauté de Communes a pour objet le développement et la solidarité des communes. Par conséquent, la CCICP a adopté des compétences décrites dans ses statuts. Les communes membres ont chacune participé en 2017 à l'élaboration des statuts de la Communauté et les ont approuvés.

La Communauté exerce **cinq compétences obligatoires**. Il s'agit du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La loi supprimant les compétences optionnelles, les statuts et annexes ont été modifiés ainsi :

- **I** Compétences obligatoires
- **II** Compétences supplémentaires :

1) Compétences supplémentaires relevant du II de l'article L. 5214 du CGCT) (= anciennes compétences optionnelles de la CCICP)

2) Autres compétences supplémentaires (= anciennes compétences facultatives de la CCICP)

La Communauté possède des **compétences supplémentaires** telles que la voirie d'intérêt communautaire (en 2022 la majeure partie de la voirie a été restituée aux communes membres, seule subsistent la véloroute et la voirie de la ZAE des Lèches), la politique du logement social d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les maisons de services au public d'intérêt communautaire, les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'action sociale d'intérêt communautaire (enfance, jeunesse, seniors) et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ainsi que la Défense des Forêts Contre les Incendies et desserte forestière (DFCI).

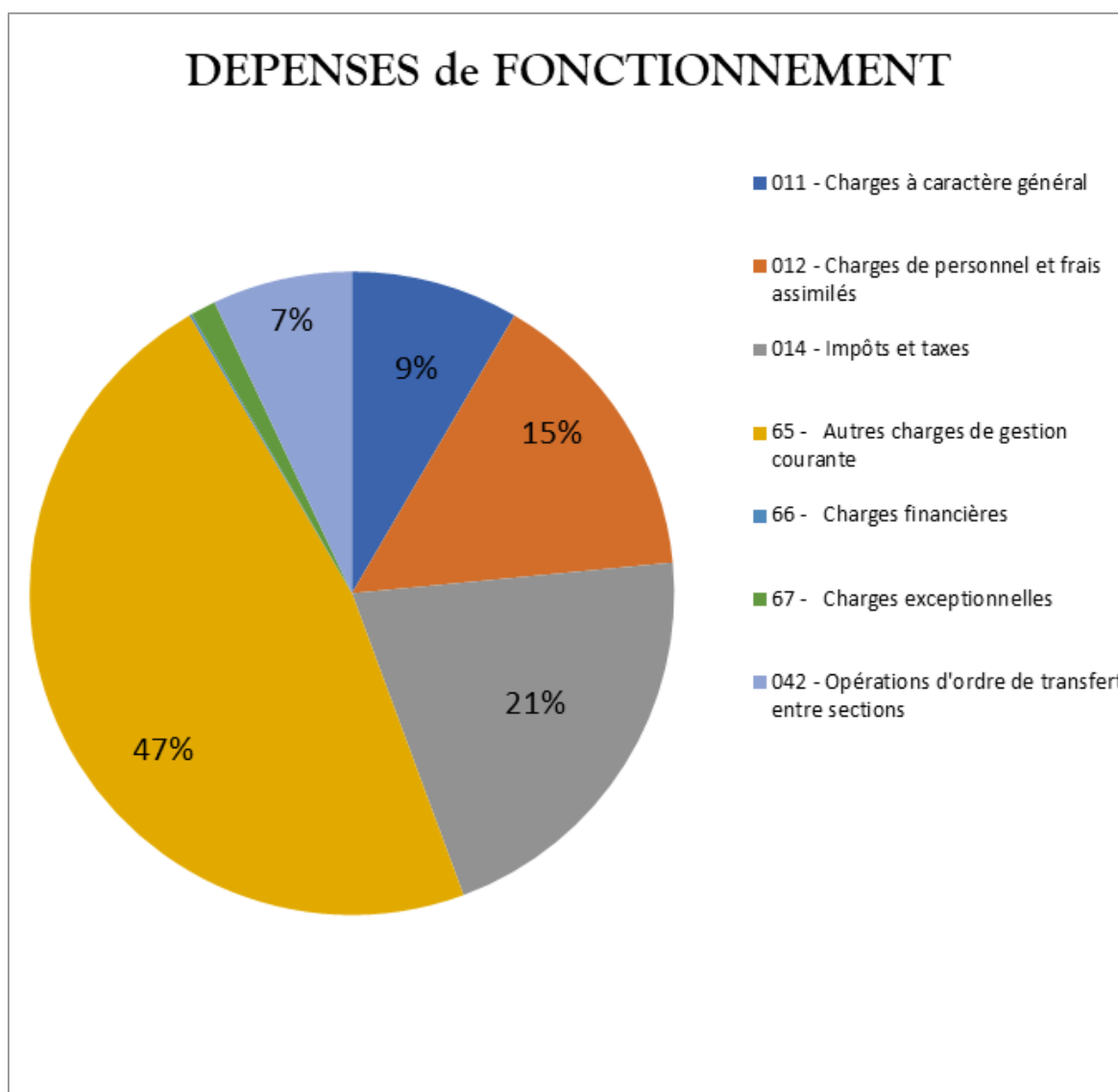
Enfin, la Communauté possède d'autres compétences supplémentaires telles que l'assainissement non collectif, l'aménagement numérique, les maisons de santé pluridisciplinaires, les actions en faveur de la culture et du sport dans le cadre de la convention départementale.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

Le budget de la Communauté de Communes s'équilibre ainsi à fin 2022 :

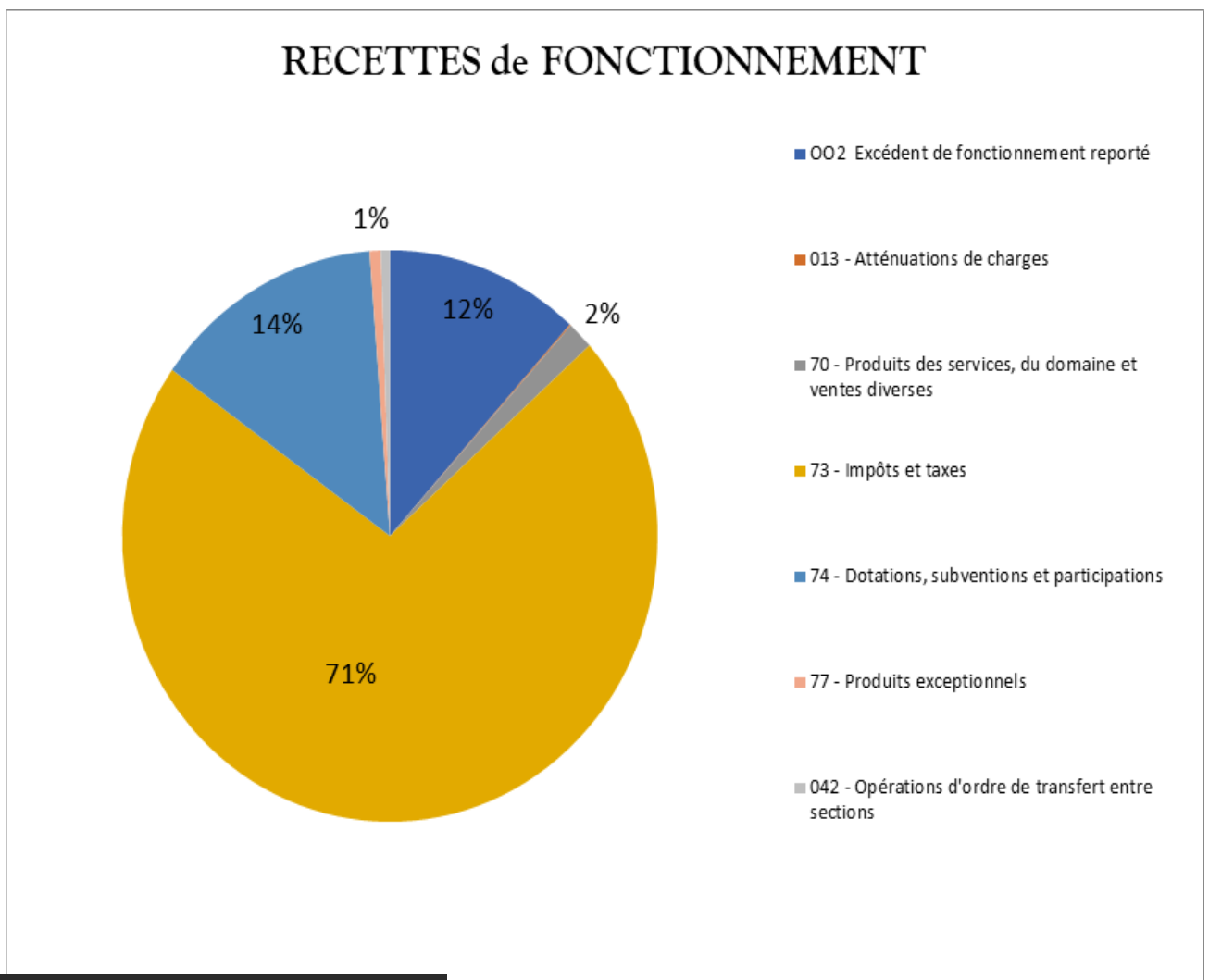
DEPENSES	
Chapitre	CA 2022
011 - Charges à caractère général	479 680,87
012 - Charges de personnel et frais assimilés	858 105,83
014 - Impôts et taxes	1 190 280,92
65 - Autres charges de gestion courante	2 691 103,00
66 - Charges financières	7 183,16
67 - Charges exceptionnelles	71 964,94
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	399 767,41
<b>TOTAL</b>	<b>5 698 086,13</b>



AR Prefecture

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

RECETTES	
Chapitre	CA 2022
002 Excédent de fonctionnement reporté	805 417,56
013 - Atténuations de charges	5 513,16
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 465,59
73 - Impôts et taxes	4 907 177,52
74 - Dotations, subventions et participations	954 516,61
75 - Autres produits de gestion courante	78,73
76 - Produits financiers	76,98
77 - Produits exceptionnels	46 250,62
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 044,25
<b>TOTAL</b>	<b>6 863 541,02</b>



**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023



### Indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales, les EPCI doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire. Les montants doivent être exprimés en euros, en brut, par élu et par fonction en 2022 :

Prénom	Nom	Fonction	Indemnité Brute mensuelle (janvier à juillet 2022)	Indemnité Brute mensuelle (août à décembre 2022)
Marie-Rose	VEYSSIERE	Présidente	1 011.24 €	1 046.63 €
Stéphane	TRIQUART	Vice-président, chargé des finances, du personnel et des services publics	466.72 €	483.06 €
Alain	OLLIVIER	Vice-président, chargé des bâtiments scolaires et de la communication	466.72 €	483.06 €
Ghislaine	COUZON	Vice-présidente, chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors	466.72 €	483.06 €
Jean-Luc	ALLARY	Vice-Président, chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage	466.72 €	483.06 €
Jean-Luc	GROSS	Vice-président, chargé de la voirie et de l'accessibilité	466.72 €	483.06 €
Jean-Claude	LOPEZ	Vice-président, chargé du tourisme et de la culture	466.72 €	483.06 €
Flore	BOYER	Vice-présidente, chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière	466.72 €	483.06 €
Michel	DONNETTE	Vice-président, chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères	466.72 €	483.06 €

La Communauté de Communes emploie des agents titulaires de la fonction publique territoriale et des agents contractuels. Le tableau des emplois est ainsi fixé au 31/12/2022 :

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
<b>Filière administrative :</b>				
Attaché principal territorial	1	1	1	Directrice Générale des Services
<b>Filière sociale :</b>				
AR. Préfecture Secrétariat de jeunes enfants	1	1	1	EJE crèche

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

Nature de l'emploi	Tps travail	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES
			<b>Filière administrative :</b>
Chargée de mission développement durable et PVD	plein	B	Rédacteur principal 1ère classe
Responsable office de tourisme	plein	B	Rédacteur principal 2ème classe
Secrétaire comptable	plein	C	Adjoint administratif principal 1ère classe
Secrétaire comptable	plein	C	Adjoint administratif
Chargé de communication	plein	C	Adjoint administratif
			<b>Filière médico- sociale :</b>
Directrice crèche	plein	A	Infirmière en soins généraux hors classe
Auxi crèche	plein	B	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe
			<b>Filière animation :</b>
Responsable RAM	plein	C	Adjoint territorial d'animation
Agent d'accueil office de tourisme	plein	C	Adjoint territorial d'animation
			<b>Filière culturelle</b>
Responsable musée	plein	B	Assistant de conservation principal 2ème classe
			<b>Filière technique :</b>
Agent technique	plein	C	Agent de maîtrise principal
Agent crèche	plein	C	Agent de maîtrise
Agent crèche	3 plein	C	Adjoint technique principal 1ère classe
Agent crèche	plein	C	Adjoint technique principal 2ème classe
Agent polyvalent musée	plein	C	Adjoint technique principal 2ème classe
Agent crèche	2 plein	C	Adjoint technique

Les agents ont accès aux services du CNAS, ils bénéficient du régime indemnitaire : le RIFSEEP pour la plupart, le versement d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ainsi qu'une prime de service et d'une prime forfaitaire pour les agents ne relevant pas encore du RIFSEEP.

AR-Préfecture

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 permet à l'employeur territorial de mettre en place jusqu'au 31 décembre 2026, un dispositif dérogatoire d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne a proposé de mettre en œuvre cette procédure pour le compte de la CCICP. Les élus en Conseil communautaire du 3 novembre 2022 ont validé la mise en place de ce dispositif au bénéfice des agents en situation de handicap.

## Les activités 2022 par compétence

### L'aménagement de l'espace communautaire

Le périmètre du SCoT a été défini en 2014 à l'échelle de la vallée de l'Isle incluant :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Communauté de communes Isle, Vern, Salembre ;
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- Communauté de communes Isle, Double, Landais.

Le SCoT a été arrêté en avril 2021 puis soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA), Les avis rendus ont engendré des modifications et des compléments. Le Comité Syndical du Pays de l'Isle en date du 12 décembre 2022 a approuvé le SCoT qui sera soumis début 2023 à nouveau à l'avis des PPA.

### Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vallée de l'Isle - Ribéracois

Le périmètre du CRTE :

- La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- La Communauté de communes Isle Vern Salembre ;
- La Communauté de communes Isle Double Landais ;
- La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye ;
- La Communauté de communes Périgord Ribéracois.

Les éléments contractuels ont été rédigés en 2021 et le 24 novembre 2021 le CRTE a été signé avec les services de l'Etat, les EPCI et le Pays de l'Isle en Périgord coordonne.

En 2022, un travail est en cours sur la rédaction de la convention financière pour les projets matures intégrés au CRTE, ainsi qu'un avenant à la convention CRTE pour intégrer les projets des périmètres ORT sur les territoires.

La CCICP adhère au syndicat du Pays de l'Isle et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de ce syndicat.

Invest : 12 109 €

Fonct : 18 749 €

Suite à la signature de la convention Petites Villes de Demain le 26 février 2021, la Communauté de communes et les communes de Mussidan, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Laurent-des-Hommes, Campsegret et Eyraud-Crempse-Maurens ont signé le 18 octobre 2022 la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire avec le Secrétaire général de la Préfecture et le Conseil départemental.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

## Planification/urbanisme

En 2022, la CCICP a procédé en collaboration avec les communes concernées à des révisions et des modifications de PLU.

### - Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Médard-de-Mussidan

Objet : correction d'une erreur matérielle qui s'est produite lors de la révision à modalités allégées n°1 du PLU de St Médard de Mussidan approuvée le 7 avril 2021.

Celle-ci portait sur la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) Nh au lieu-dit « Les Drouillas » afin de reconnaître et de permettre l'évolution d'une activité de loisirs existante : le centre équestre du Saut des Anges.

La mise à disposition d'un registre des observations, propositions/contrepropositions, suggestions et remarques du public a été réalisée du 5 septembre au 5 octobre 2022 inclus, celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune observation, la modification simplifiée a été approuvée par le Conseil communautaire le 3 novembre 2022.

### - Modification simplifiée n°3 du PLU de Mussidan

Objet : d'apporter des modifications au règlement en ses parties écrites et graphiques, sans remise en question de l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, s'agissant de redéfinir les modalités réglementaires d'une zone destinée au développement économique en créant un sous-secteur Uya et d'encadrer les extensions et les annexes en zones A et N.

La mise à disposition au public des pièces du dossier du 1<sup>er</sup> aout 2022 au 1<sup>er</sup> septembre 2022, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le Conseil communautaire en date du 19 septembre 2022 a adopté la modification simplifiée n°3 du PLU de Mussidan.

## Développement économique

Les élus ont décidé la clôture du budget annexe de la zone d'activités de Bourgnac, le coût pour l'aménager étant trop important. La ZAE de Les Lèches est presque vendue en totalité :

	2008	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015
Recettes	215 696	108 669	115 885		19 488	86 392	178 671
Nb de lots vendus	2	1	3	0	1	4	3
	2016	2017-18	2019	2020	2021	2022	
Recettes	14 263	0	51 840	37 008	75 546	31 203	
Nb de lots vendus	1	0	2	1	1	2	

En 2022, 2 lots ont été vendus à la même entreprise.

## OCMR/ACP

L'OCMR (Opération Collective en Milieu Rural) sera remplacée par l'ACP (Action Collective de Proximité), dispositif proposé par le Conseil régional en complément du dispositif sectoriel d'aides aux TPE, le diagnostic du territoire est en cours porté par le Pays de l'Isle en Périgord.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

### Taxe sur les friches commerciales

Dans le cadre de petites villes de demain et de l'ORT, les délégués communautaires ont acté la nécessité de dynamiser les principaux centres bourgs afin de permettre la remise en location de bâtiments permettant le développement économique et que la politique de la CCICP tend à une rationalisation des biens immobiliers de son territoire, facilitant ainsi le passage au ZAN (cf. loi Climat et résilience : Zéro Artificialisation Nette), aussi, les élus communautaires ont décidé d'instaurer la taxe sur les friches commerciales par délibération en date du 19 septembre 2022.

### Manager de commerce

Les élus de la conférence des maires ont rencontré en visio le 10 octobre 2022, Christophe BARASTON le Directeur du Club des managers de commerce afin de connaître les bénéfices de ce type de poste sur notre territoire. A l'issue de cette rencontre, les élus ont été favorables à l'organisation d'une visite dans un territoire voisin sur lequel ce poste est en place. Les maires et les élus de la commission développement économique qui ont souhaité être associés, ont été reçus le 23 novembre 2022 par les élus de Sainte-Foy-la-Grande et leur manager de commerce.

### Tourisme :

#### ETE ACTIF

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord a été le premier EPCI sur la Dordogne à initier ce partenariat. Une convention annuelle est signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de ce dispositif du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Il s'agit d'un programme d'animations sportives et de loisirs (trottinettes électriques, théâtre, escape game, pêche, golf...) à destination de tous les publics. Ces activités sont payantes mais proposées à des tarifs réduits afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ces activités sont encadrées par des prestataires diplômés.

En 2022, 15 dates proposées avec 15 activités sur 13 sites. 230 personnes ont participé (taux de remplissage des activités 95%).

Le reste à charge pour la CCICP en 2022 a été de 1000 €.

L'accueil à l'Office de tourisme a vu sa fréquentation augmenter en juillet/août de 48% par rapport à 2021. 2022 = 865 contacts, 2021 = 585 contacts, 2020 = 1109 contacts.

A Villamblard, le Point Informations Touristiques au château Barrière a ouvert les lundis matins, du 11 juillet au 22 août dont le 15 août toute journée.

Le guide des producteurs élaboré en 2021 a été mis à jour, le travail de cette année a consisté à le diffuser sur différents supports d'information, notamment sur l'application « Aux Actes », application qui répertorie des activités responsables, producteurs ou points de vente proposant des produits locaux ou encore des espaces naturels aménagés pour des balades.

### Sentier Nature

En octobre 2022, la Communauté de communes a proposé aux communes intéressées de répondre à l'appel à projet « Sentier Nature » proposé par le Céréma et l'Etat dans le cadre du Plan Tourisme Destination France dont l'objectif est de créer ou valoriser 1000 km de sentier à l'échelle nationale - avec des financements pouvant atteindre 80%.

Les objectifs :

- Créer ou restaurer des sentiers
- Développer la pratique de la marche
- Favoriser la reconquête de la biodiversité et des qualités paysagères
- Favoriser le tourisme durable qui maîtrise son impact sur le climat

AR Prefecture

024-200069094-20230313-  
Reçu le 14/03/2023

- Renforcer ou favoriser le lien entre zones habitées et zones naturelles  
10 communes ont souhaité répondre à cet appel à projet en proposant des sentiers en lien avec les objectifs demandés, 2 réunions d'octobre à décembre ont permis de définir les tracés et leurs centres d'intérêt. Le SMBI, les Enfants du Pays de Beleyme et le service du tourisme du Conseil départemental ont été associés à ces rencontres. L'objectif est de déposer un dossier en début d'année 2023.

### Collecte et du traitement des déchets ménagers

La collecte et le tri ont été confiés au SMD3. Le SMD3 fait une expérimentation depuis 2020 sur la REOM incitative. Le déploiement des points d'apport volontaire et la REOMi avaient pour objectif de baisser les tonnages de 30%.

Le SMD3 a décidé d'instaurer la REOM incitative sur le périmètre géographique de son territoire d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Expérimentation O prévert avec le SMD3

En 2020, suite au projet OPREVERT dont la CCICP a bénéficié, le SMD3 a acquis un broyeur à végétaux et l'a rétrocédé à la Communauté de communes.

Le broyeur est à la disposition de toutes les communes membres.

En 2022, le broyeur a été utilisé sur 77 journées non consécutives, au bénéfice de 9 communes, le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle), le SIGF (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière – Beaupouyet) et la Communauté de communes en régie.

Pour la partie entretien du matériel, une seule facturation correspondant à la première révision obligatoire pour le maintien de la garantie, pour un montant de 250 €HT.

### GEMAPI

La CCICP adhère au syndicat mixte du bassin de l'Isle (SMBI) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement du Syndicat.

Une convention a été signée avec la CAB pour les communes dépendant du bassin Dordogne.

Participation CAB : 3 459 €  
Investiss (Caudeau) : 3 093 €

SMBI 2022 : 75 076.75 €  
GEMAPI = 47 729.60 €  
Autres compétences = 27 347.15 €

En avril 2022, la CAB a lancé une consultation pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau Lidoire/Estrop.

Le 8 décembre 2022 s'est réunie la commission territoriale Lidoire/Estrop afin d'acter le lancement de l'étude de l'élaboration du PPG.

En septembre 2022, les membres du Conseil communautaire ont décidé d'instaurer la taxe GEMAPI et d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 50 000 €.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

## Voirie

En Conférence des maires du 06 septembre 2022 et en CLECT du 13 septembre 2022 : la rétrocession de la compétence voirie aux communes est actée. La création de pistes DFCI l'entretien de la véloroute et des chemins de randonnée, la voirie intérieure de la ZAE de Les Lèches restent à la charge de la CCICP.

Concernant la véloroute voie verte : pour la portion de voie verte sur la commune de Saint-Front-de-Pradoux, l'entretien est à la charge de la Communauté de communes.

Pour les portions de véloroute qui traversent les communes de Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Front-de-Pradoux, Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan et Saint-Laurent-des-Hommes il est précisé que lorsqu'il y aura des travaux à faire **sur ces voies partagées de la véloroute** chaque commune puisse apporter un fonds de concours de 50% à la CCICP pour la réalisation des travaux.

## La politique du logement

22 logements communautaires sur le territoire, répartis de la façon suivante :

- 3 à Mussidan
- 3 à Saint-Front-de-Pradoux
- 2 à Saint-Michel-de-Double
- 3 à Saint-Médard-de-Mussidan
- 2 à Les Lèches
- 1 à Bourgnac
- 8 à Villamblard

Taux de vacance des logements												
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
8.33%	8.97 %	17.2%	15,06%	8%	14%	5%	2%	2%	1%	2%	0%	2%

Admission en non valeur												
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
329 €	3 340 €	6 888 €	1 388 €	1 496 €	5 248 €	0	0	175 €	0	0	0	0

En 2022, par solidarité avec les familles ukrainiennes qui sont venues chercher refuge en France, les élus ont souhaité attribuer un logement vacant sur la commune de Saint-Médard-de-Mussidan à l'une d'entre elle. Les locataires se sont installés en juillet 2022. Ils sont logés à titre gracieux, il n'a pas été demandé de caution, notre prestataire SOLIHA s'est chargé gratuitement de la rédaction du bail et de l'état des lieux.

Le logement a été entièrement meublé gratuitement pour faciliter leur installation, les locataires lors de leur départ partiront avec tous les meubles, ustensiles de cuisine, linge de maison, électroménager dont il est pourvu aujourd'hui.

Exceptionnellement Groupama assure gratuitement ce logement jusqu'au 31 décembre 2022, de manière à alléger les dépenses mensuelles de cette famille.

La même demande a été faite auprès des services d'EDF et de SUEZ qui n'ont pas donné une suite favorable. La seule contrepartie financière a été le reversement à la CDC des prestations

CAF. Vu les difficultés rencontrées par le père de famille pour trouver du travail avec la barrière

AR. Présidence

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

de la langue et les difficultés de mobilité, la gratuité du logement et de l'assurance se poursuivra en 2023.

### **Programme local de l'habitat et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**

Par délibération en date du 19 septembre 2022, les élus communautaires ont adapté le programme local de l'habitat fixant des objectifs stratégiques sur le parc privé, public, les constructions nouvelles et la gestion de l'existant.

Orientation 1 : Favoriser la mixité sociale et générationnelle en diversifiant l'offre de logement

Orientation 2 : Mobiliser et maîtriser le foncier

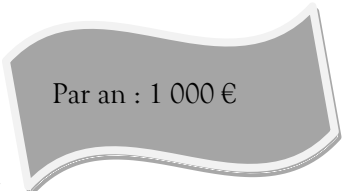
Orientation 3 : Favoriser l'accès et le maintien des populations dans les logements

Orientation 4 : Répondre aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes

Orientation 5 : Animer et piloter le PLH

La taxe d'habitation sur les logements vacants a été également instaurée le même jour sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis 2019, la CCICP adhère au nouveau syndicat créé à l'échelon départemental suite à la fusion des offices HLM de Périgueux et du département, le **SMOLS**, et participe financièrement à son fonctionnement et éventuellement aux investissements.



Par an : 1 000 €

La CCICP bénéficie de l'**OPAH** (Opération Programmée en faveur de l'Amélioration de l'Habitat) portée par le Pays de l'Isle en Périgord depuis 2016, le dispositif a été reconduit pour 2021-2026.

### **La protection et la mise en valeur de l'environnement**

L'entretien des PDIPR a été effectué en juillet 2022 à la charge de la CCICP, représentant 86 km à débroussailler.

La CCICP adhère à l'ASE pour la lutte contre les frelons asiatiques et chenilles processionnaires. En 2022, l'adhésion a été reconduite avec une cotisation identique à 2021 (0.23 €/habitant).

### **Maisons de services au public d'intérêt communautaire**

Les anciens bâtiments de la DDE situés rue du Périgord à Mussidan ont été rénovés pour y installer le siège de la communauté de communes et un espace CONNEXIONS. Le siège a été transféré fin novembre 2019.

En 2022, la salle de réunion à Mussidan a été occupée une 20<sup>ème</sup> de fois par l'ACCAD (pour ses réunions de services), 9 matinées par la Mission Locale pour des sessions d'aide au code de la route, 5 jours pour le recrutements avec Pôle Emploi du personnel de ACTION, par une permanence de l'UNSA et par la DG FIP.

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023



A Villablard, le bâtiment a bénéficié de travaux de rénovation en 2021, il abrite SPE (espace de vie sociale) et l'AIVAP (service d'aide à domicile). La grande salle de réunion est régulièrement mise à disposition pour les associations.

### France Services

France Services a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les agents France Services de la Communauté de communes ont été formés par les partenaires des services de l'Etat : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de l'Intérieur, les Finances Publiques, la Justice.

En 2021, les agents de France Services ont répondu à 4060 demandes, soit le double par rapport à 2020 (2 mois de confinement en 2020).

En 2022, 5597 demandes ont été traitées.

#### Les principales demandes, au niveau des partenaires nationaux (64%)

Comme l'année dernière, les principales demandes portent sur le ministère de l'Intérieur avec ANTS, cartes grises, permis de conduire et pré-demande de titre d'identité. La CPAM (renouvellement de carte vitale, demandes de Complémentaire Santé Solidaire, les attestations et les mises en relation avec le partenaire) arrive en second partenaire national suivi de la DGFIP et de la CARSAT (demande de retraite personnelle ou de réversion). Et enfin, les demandes portent sur la CAF (aides au logement, RSA, prime d'activité et actualisations trimestrielles), Pôle Emploi (inscriptions, suivis et actualisation).

France services accueille des permanences du ministère de la Justice et celles d'un conciliateur avec une centaine de rendez-vous en 2022.

#### Au niveau des partenaires locaux (36%)

Les principales demandes portent sur l'ANAH pour les aides à la rénovation énergétique (Ma Prime Rénov et CEE) ou pour des travaux liés au vieillissement ou handicap, les demandes en ligne de logement social et les complémentaires retraite. Quelques demandes concernant le Conseil départemental pour l'APA et les dispositifs des MDPH.

La plupart des usagers ne sont pas autonomes sur internet et les démarches en ligne, ils ont besoin d'un accompagnement dans les différentes recherches y compris les personnes qui ont une connaissance des bases d'internet.

Un poste informatique est mis à disposition de la population, sa fréquentation augmente, les usagers l'utilisent soit parce qu'ils n'ont pas internet ou pas d'outil informatique à leur domicile ou soit parce qu'ils ont compris comment faire leur démarche mensuelle (actualisation CAF ou Pôle Emploi) et reviennent chaque mois en autonomie.

Les administrés proviennent des 25 communes de la CCICP avec principalement une utilisation par la population mussidanaise, mais également des cde communes voisines même si l'ouverture des France Services de Ribérac, Saint-Aulaye et Montpon-Ménéstérol en 2022 a permis de limiter la venue des populations hors CCICP. Les usagers qui sont encore amenés à venir à France Services de Mussidan sont les habitants de la Communauté de communes Isle Vern Salembre qui n'a pas de France Services.

Les deux conseillers numériques (SPE et conseil départemental) travaillent en réseau avec France Services.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

### Formation du personnel de la CCICP et de ses communes membres

Le plan de formation est mutualisé à l'échelle de la vallée de l'Isle en collaboration avec le CNFPT (délocalisation des formations sur le territoire de la vallée de l'Isle). La Communauté de communes participe aux frais pour la mise en œuvre des formations mutualisées « risques professionnels ».

En 2022, le programme de formation s'est poursuivi avec 73 agents formés :

- CACES Engins de chantier Catégorie A : 4 agents
- Secourisme formation initiale et recyclage : 63 agents
- AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) : 6 agents

### Bâtiments scolaires

Les travaux sur les écoles de Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan, Issac et Villamblard ont démarré en mai 2022. La difficulté était de repartir sur les 4 sites les travaux pendant les vacances scolaires. Les travaux initialement prévus ont été majorés d'imprévus et de mauvaises surprises. Au 31/12/2022, ils ne sont pas terminés.

La maîtrise d'œuvre pour les 10 écoles, ACTEBA a été retenue en mai 2022 pour un montant de 55 862 €. Leur travail a démarré, avec l'appui de l'étude de faisabilité de l'ATD en 2020, par la redéfinition des travaux dans l'enveloppe allouée. Le DCE est en cours de rédaction.

Une étude de faisabilité a été réalisée en septembre 2022 sur deux autres écoles : Douville et Montagnac-la-Crempse.

### Musée de Mussidan

La CCICP a pris la compétence au 1<sup>er</sup> octobre 2017 du musée de Mussidan. Le responsable du musée est également chargé d'animer le Mémorial de la Résistance de St Etienne de Puycorbier. En 2022, la fréquentation du Musée a été de 1561 entrées et 1354 personnes ayant participé à des ateliers ou visité des expositions ponctuelles. De nombreuses actions ont été mises en œuvre : conférences, balades patrimoniales, nuits des musées, escape game.

Le Mémorial de la Résistance de St Etienne de Puycorbier voit sa fréquentation augmenter par rapport à 2021.

### Enfance, jeunesse et seniors

La capacité de la **crèche** de Mussidan est de 30 enfants. Le médecin référent est le Dr Astruc. La capacité de la crèche de Beaugard et Bassac est de 24 enfants et la crèche d'Issac de 16 enfants. La gestion de celles-ci est confiée à l'association les Canailloux.

Le **Relais Petite Enfance** (RPE) intervient aussi sur le territoire de la CDC Isle Double Landais et la partie Gursonnaise de la CDC Montaigne Montravel Gurson. Les matinées d'accueil se déroulent de 9h30 à 11h30 les lundis à Mussidan (bureau du relais derrière la crèche), les mardis à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, anciennement centre de loisirs, CLSH) et les jeudis à la salle du RDC de la mairie de Villamblard.

En 2022 il y a eu en tout 100 ateliers et sorties d'éveil proposés sur les différents secteurs du territoire du Relais.

Des permanences administratives sont tenues afin d'offrir une information de premier niveau en matière de droit et d'accompagnement des familles dans leur rôle d'employeur. Ces

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

permanences ont lieu les mardis après-midi dans les mairies de Montpon-Ménéstérol et de Moulin Neuf, à la mairie de Villamblard les jeudis (sur RDV) et les autres jours au bureau du Relais (derrière la crèche de Mussidan).

Le **centre de loisirs** de Mussidan a pris la gestion du CAS'ADO en 2022, avec le recrutement d'un nouveau directeur au Centre de loisirs et d'un nouvel animateur au Cas'Ado.

Le centre de loisirs de Montagnac la Crempse est géré par l'association des Enfants du Pays de Beleyme.

Une étude a démarré fin 2020 pour créer un accueil pour les - 6ans, cette étude a abouti à l'ouverture en juillet 2022 de l'accueil des enfants de - de 6 ans au CLSH Montagnac/Maurens, les enfants de - de 6 ans sont sur Maurens et les + de 6 ans sur Montagnac-la-Crempse. Il a été mis en place une navette pour pouvoir proposer ce service au plus grand nombre. Les repas ont été réalisés l'été à Campsegret et livrés sur les deux sites, 40 repas environ sont servis.

82% = taux de remplissage en juillet 2022 et 68% en août 2022.

Le **centre de loisirs périscolaire** de Maurens est ouvert les mercredis en période scolaire dans les locaux des deux écoles à Maurens. Les personnels communaux sont mis à disposition de la CCICP pour l'organisation de ce service.

### **La Convention Territoriale Globale (CTG)**

Portée par la Communauté de communes en collaboration avec la CAF, la CTG consiste à mobiliser les partenaires du territoire dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention partagée : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, les seniors, l'animation locale, le logement, l'accès aux droits. En 2021, 4 ateliers ont été constitués avec les partenaires du territoire.

- Atelier 1 : accès aux droits et fracture numérique (illettrisme)
- Atelier 2 : petite enfance, enfance, jeunesse (0 à 25 ans)
- Atelier 3 : seniors
- Atelier 4 : logement

La CTG remplace le contrat Enfance Jeunesse et permet de répondre par de nouvelles actions à des besoins repérés sur le territoire de la CCICP. La convention est signée pour 5 ans du 01/01/2021 au 31/12/2025.

Les membres des 4 ateliers se sont à nouveau réunis en 2022 : atelier senior le 16 septembre, atelier logement le 28 septembre, atelier petite enfance, enfance, jeunesse le 4 octobre et l'atelier accès aux droits le 6 octobre. Le travail des ateliers a été présenté en séance plénière CTG le 13 octobre 2022, poursuite du diagnostic partagé entre tous les partenaires, définition d'une feuille de route et réflexion en cours sur les supports de communication auprès de la population.

### **Dispositifs locaux de prévention de la délinquance**

Cette compétence a été prise en fin d'année 2017 afin de permettre à la CCICP de dénombrer 9 compétences parmi le bloc imposé par la loi NOTRe et ainsi de pouvoir bénéficier de la DGF

bonifiée en 2018.  
**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

### SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

On dénombre 2 386 installations sur le territoire du Mussidanais. La périodicité des contrôles est de **6 ans**. Un contrat de prestation de service a été conclu avec SUEZ jusqu'en décembre 2022.

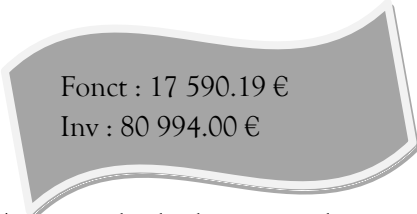
Sur le Villamblardais, une délégation de service public a été faite à la SAUR jusqu'en août 2027. On dénombre 2 459 installations.

Un groupement de vidanges des fosses et bacs dégraisseurs est proposé aux habitants de la communauté. Le groupe SARP ALANIOU assure cette prestation jusqu'en février 2023.

### Aménagement numérique

La CCICP adhère au Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de l'aménagement départemental.

2022-2025 : participation de la CCICP à hauteur de 80 994 €/an pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire.



Fonct : 17 590.19 €  
Inv : 80 994.00 €

### Communication

#### Les gestes qui sauvent

En septembre 2022, CCICP a été retenue dans le cadre de l'appel à projet de la journée de la résilience et en lien avec la future élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), les élus ont souhaité la mise en place de la formation les gestes qui sauvent pour les habitants du territoire.

Un flyer a été travaillé avec la commission et les formations ont démarré dès octobre.

Ces formations ont été assurées par Philippe DESSAIGNES sur 24 communes à partir du 11 octobre 2022 et la dernière aura lieu le 13 janvier 2023. Il s'agit également de sensibiliser la population aux futures actions à mettre en œuvre dans le cadre du PICS.


#### Panneau Pocket

Cette application d'informations et d'alertes a équipé plus de 9700 collectivités. Elle permet de transmettre des informations aux citoyens après avoir téléchargé cette application sur smartphone.

La population reçoit en temps réel les actualités du territoire.

Les élus ont souhaité souscrire à l'abonnement, la CCICP a pris en charge pour le compte de ses communes membres l'adhésion annuelle pour 2022.

Au sein de la CCICP, la première info transmise a été les formations sur les gestes qui sauvent.



Adhésion annuelle  
2 814,00 € TTC

### Développement durable

En 2019, la Communauté de communes a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le plan d'actions définitif a été validé en juillet 2021.

Le 12 juillet 2022 et le 23 août 2022, sur le marché des producteurs de Villamblard, la Communauté de communes avec le soutien du Conseil départemental a pu bénéficier du stand et de l'animation « Jardiner au naturel ». Le stand a été tenu et animé par les Enfants du Pays de

Beleyrne et a accueilli une cinquantaine de visiteurs.

AR Prefecture

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023


En novembre 2022, a été présenté au Guichet Unique des énergies renouvelables de la DDT le projet photovoltaïque au sol identifié sur la commune de Saint-Médard-de-Mussidan (lieu-dit Bellevue, à proximité de l'autoroute A89) porté par le bureau d'études Elements Green. Avis favorable du guichet unique sous réserve de la mise en place des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et du respect des mesures (Loi Barnier, incendie) et des autorisations nécessaires au projet.

En 2022, les chargés de mission PCAET de la Dordogne en collaboration avec les services énergies du SDE24 ont poursuivi leur collaboration avec l'outil PROSPER, qui permet l'intégration de l'ensemble des plans d'actions et de disposer d'indicateurs communs au territoire.

### Syndicat Mixte Ouverte de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMODFCI)

Afin de tenir compte des enjeux dans les domaines de la Défense de la Forêt et les Incendies (DFCI) et la desserte forestière, les services départementaux ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert d'ampleur départementale le SMODFCI24.

En 2019, la CCICP s'est dotée de la compétence DFCI afin de pouvoir adhérer au SMO pour l'ensemble de ses communes.



19 835,88 €

### Agriculture

En mars 2021, La Communauté de communes a signé la Charte de partenariat pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pays de l'Isle en Périgord, le PAT a pour objectif de favoriser une agriculture de proximité au service de la population locale et de qualité. La charte décrit la méthodologie de travail. Durant l'année 2021, divers ateliers composés d'élus et de techniciens se sont réunis autour de ce projet.

Le 21 février 2022, s'est tenu le COPIL du PAT avec la présentation d'un diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture suivie d'une définition de 5 enjeux issus du diagnostic, des différentes enquêtes et questionnaires diffusés :

- Enjeux 1 : Préserver, récupérer des terres agricoles et réussir l'installation de producteurs
- Enjeux 2 : Adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles demandes
- Enjeux 3 : Rendre accessible les produits d'un point de vue pratique
- Enjeux 4 : Rendre accessibles les produits locaux de qualité (consommateurs éloignés)
- Enjeux 5 : Changer les pratiques alimentaires

En octobre 2021, la CCICP a signé une convention avec la chambre d'agriculture « dynamiser la transmission et l'installation d'exploitations agricoles sur Isle et Crempse ». Cette convention d'une durée de 3 ans (2022-2024) a pour objectif de faciliter les installations ou les reprise, pour l'année 2022, la chambre d'agriculture animera cette action sur ses fonds propres, pour 2023 et 2024, la CCICP versera à la Chambre d'agriculture 3000 € au total pour les deux années.

Les travaux doivent démarrer en janvier / février 2023. M. RITLEWSKI et M. DEVAURE sont nommés délégués à la commission locale installation transmission.

### Actions en faveur du sport dans le cadre de la convention départementale

Une collaboration avec le Conseil Départemental en faveur du sport auprès des enfants de primaire est menée (école des sports) à Issac, elle a été suspendue pendant les confinements mais a pu reprendre au printemps 2021, elle s'est poursuivie en 2022.

024-200069094-20230313-2023\_57\*DE  
Reçu le 14/03/2023

### La convention culturelle avec le Département

Comme chaque année, la CCICP signe avec le Conseil départemental, une convention culturelle, en 2022, le montant alloué par le département a été de 850 € en faveur d'actions culturelles menées par 2 associations réparties de la façon suivante :

Associations	Participation CD24	Participation CCICP
La Doublerie	500 €	650 €
Association SPE	350 €	458 €

### Loi « Engagements et Proximité »

Parue au Journal Officiel le 27 décembre 2019, la loi "engagement et proximité" entend recentrer les élus locaux au cœur de notre démocratie et l'exercice des mandats locaux au sein des intercommunalités se voit renforcé par l'émergence du pacte de gouvernance.

**Le recours au pacte de gouvernance n'est pas obligatoire, mais les élus de la Communauté de communes ont souhaité l'adopter par délibération le 06 octobre 2020.**

Il permet ainsi, depuis son instauration, d'associer encore davantage les élus municipaux au fonctionnement intercommunal de la gouvernance de l'EPCL.

La deuxième mesure phare de la loi « engagement et proximité » est l'instauration de la **Conférence des maires**. Etant donné, que le bureau de la Communauté de communes n'est pas composé de tous les maires, la Conférence des Maires a été instaurée au moment de l'approbation du Pacte de gouvernance en octobre 2020. Elle s'est réunie quatre fois en 2022, il a été abordé les thématiques suivantes : l'Opération de Revitalisation Territoriale, différence entre OPAH-RR et OPAH-RU, la lutte contre les déchets sauvages, la compétence voirie, les missions d'un manager de commerce.

### La Formation des élus

Les élus du territoire (sauf la commune de St Hilaire d'Estissac et de St Martin l'Astier) ont convenu de mutualiser l'obligation de formation à l'échelle des communes et de la Communauté de communes. L'accompagnement des formations est réalisé par la plateforme collaborative Idéal Co avec un programme sur mesure (10 formations réparties sur les 6 années de mandat) à l'échelle du territoire et en fonction des projets et besoins en cours. En parallèle, l'Union des Maires propose dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), des formations qui ne se substituent pas aux formations proposées par la Communauté de communes mais relève d'une démarche individuelle.

Organisée par Idéal Co, la 2<sup>ème</sup> formation des élus s'est tenue à Villamblard en février, 21 élus ont participé à cette formation sur le cadre budgétaire et le cadre financier.

Le 9 décembre 2022, 13 élus ont participé à la formation organisée par Idéal Co à Villamblard dont la thématique était le projet de territoire.

**AR Prefecture**

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023

### Solidarité

En avril 2022, la CCICP a souhaité participer aux actions de solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne, elle a fait un don d'un montant de 2 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

En août 2022, l'union des maires de Dordogne a créé un fonds de solidarité pour la tempête ayant touché durement le Ribéracois, la CCICP a soutenu cette solidarité en versant 10 000 € sur le fond créé.

### Divers

La CCICP prend à sa charge les cotisations à l'ATD pour de nombreux services (RGPD, marchés publics, assistance juridique et architecturale, PÉRIGÉO), à la SAFER pour VIGIFONCIER, et au SDE24 pour le Paquet Energies.

Un **site internet** a été réalisé en interne <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr> en 2019, il est mis à jour très régulièrement par les agents et les services de la CCICP.

La Communauté de communes et la ville de Mussidan ont été associées à la **Fête de la Navette** organisée par le Grand Périgueux, le samedi 2 juillet 2022 pour célébrer l'arrivée des TER cadencés sur le territoire. Une animation a été organisée de 9h00 à 10h30 sur le parvis de la gare de Mussidan, la Communauté de communes a offert les croissants aux visiteurs qui ont pu assister aux nombreuses animations : décorations du parvis de la gare par les résidents de l'EHPAD, vitrines avec trains miniature déployées par Jean-Christophe Simonet, un concert de l'Union Musicale et Apache 24, une démonstration de karaté par le club de karaté de Mussidan. Le stand de l'Office de tourisme et du Musée était présent et le café a été offert par la brasserie de la gare Pause&Vous.

Les grands axes du **schéma de mutualisation** ont été rédigés en 2017 (ressources humaines, communication, éclairage public et commande publique) et soumis aux communes de l'EPCI : le rapport de mutualisation est validé annuellement par les membres du Conseil communautaire.

AR Prefecture

024-200069094-20230313-2023\_57-DE  
Reçu le 14/03/2023